



---

**Commission économique pour l'Europe****Groupe de travail permanent sur le vieillissement****Quinzième réunion**

Genève, 21 et 22 novembre 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022 et résultats attendus en 2023****Exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail sur le vieillissement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a été créé en 2008 en tant que mécanisme intergouvernemental destiné à faciliter la mise en application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ci-après le Plan d'action de Madrid) et de sa stratégie régionale d'exécution (ci-après la Stratégie régionale). Le 24 juillet 2020, à la suite de l'adoption par le Conseil économique et social de sa résolution 2020/19, le Groupe de travail a été renommé « Groupe de travail permanent sur le vieillissement » (ci-après le Groupe de travail permanent) et une version révisée de son mandat est entrée en vigueur.

2. Le programme de travail du Groupe de travail permanent pour le quatrième cycle de mise en application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale (2018-2022) a été adopté à la onzième réunion du Groupe de travail, en novembre 2018 (ECE/WG.1/2018/2). La Déclaration ministérielle de Lisbonne (ECE/AC.30/2017/2/Rev.1), que 46 États membres ont approuvée à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue en septembre 2017 à Lisbonne, constitue la base sur laquelle repose ce programme de travail quinquennal.

3. Le présent document a été établi par le secrétariat dans la perspective de la quinzième réunion du Groupe de travail permanent. Il fait le point sur l'exécution du programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2022 et, en particulier, sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale, la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022 et les résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité que sont les séminaires d'orientation, l'élaboration de notes d'orientation assorties d'exemples de bonnes pratiques, le renforcement de capacités et le suivi de la mise en application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale, ainsi que le renforcement de la base d'information à l'usage des décideurs. Il comprend également un aperçu de certaines activités prévues pour 2023.



## **II. Mise en application des principaux éléments du programme de travail en 2022**

### **A. Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution**

#### **1. Examen et évaluation de la mise en application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale d'exécution**

4. Entre septembre 2021 et juillet 2022, 41 États membres de la CEE ont soumis au secrétariat de la CEE leurs rapports nationaux sur la mise en application de la Stratégie régionale. Les conclusions et les résultats contenus dans 40 des rapports soumis avant la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement ont été intégrés au rapport de synthèse sur la mise en application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région de la CEE de 2017 à 2022. Le secrétariat a présenté un résumé de ce rapport à la Conférence ministérielle (ECE/AC.30/2022/3).

5. Pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale et à la demande des États membres, le secrétariat a établi un rapport sur les vingt années d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ECE/WG.1/40), qui donne un aperçu des principales tendances relatives au vieillissement de la population dans la région de la CEE, présente un tour d'horizon des progrès accomplis dans la mise en application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale depuis 2002 et donne un aperçu des perspectives d'avenir. Un résumé de ce rapport a également été présenté à la Conférence ministérielle.

6. Dans le cadre du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, le secrétariat a aussi pris part à l'établissement du rapport du Secrétaire général intitulé « Quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement : examen préliminaire », qui sera présenté à la Commission du développement social en février 2023.

#### **2. Conférence ministérielle sur le vieillissement**

7. L'intitulé et le contenu thématique de la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022 ont été approuvés par le Groupe de travail permanent à sa quatorzième réunion en novembre 2021. La Conférence ministérielle, qui avait pour thème général « Un monde viable à tout âge : conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie », s'est tenue à Rome les 16 et 17 juin 2022. Elle était organisée par la CEE en collaboration avec le Groupe de travail permanent et le Gouvernement italien. Elle marquait l'aboutissement du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale (2017-2022) dans les pays de la CEE et marquait le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa stratégie régionale d'exécution. Les débats d'experts et les tables rondes ministérielles organisés pendant la Conférence ont porté sur les trois grands thèmes suivants : 1) promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé tout au long de la vie ; 2) garantir l'accès à une prise en charge de longue durée et soutenir les familles et les aidants ; 3) prendre en compte le vieillissement afin de promouvoir une société adaptée à tous les âges.

8. La Conférence ministérielle s'est conclue par l'adoption de la Déclaration ministérielle de Rome sur le vieillissement, laquelle orientera les travaux du Groupe de travail permanent tout au long du cinquième cycle d'application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale de 2022 à 2027. Au cours des préparatifs de la Conférence ministérielle, les membres du Groupe de travail permanent et en particulier son Bureau, de même que le secrétariat de la CEE, ont étroitement collaboré à la rédaction de la Déclaration ministérielle. Deux séries de consultations formelles avec les États membres se sont déroulées au cours des six premiers mois de 2022 et un accord a été trouvé s'agissant des trois grands objectifs suivants de la Déclaration ministérielle : 1) promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé tout au long de la vie ; 2) garantir l'accès à une prise en charge de longue durée et soutenir les familles et les aidants ; et 3) prendre en compte le vieillissement afin de

promouvoir une société adaptée à tous les âges. La Déclaration ministérielle de Rome a été adoptée par consensus par les 44 États membres de la CEE représentés à la Conférence ministérielle.

9. Un Forum de la société civile et de la recherche scientifique s'est tenu le 15 juin 2022, juste avant la Conférence ministérielle. Les participants ont adopté une déclaration conjointe des représentants de la société civile et de la recherche scientifique, qui a été présentée à la Conférence ministérielle.

10. Au cours de la Conférence ministérielle, les rencontres parallèles organisées par les États membres, la société civile et les organisations internationales ont permis de dégager divers thèmes, notamment : 1) prévenir la perte d'autonomie ; 2) lutter contre la maltraitance des personnes âgées ; 3) promouvoir une gestion des crises adaptée à tous les âges ; 4) mettre en application les principes de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé ; 5) renforcer la résilience démographique ; 6) analyser les liens entre les politiques relatives au Plan d'action de Madrid et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme ; 7) examiner la coordination des politiques relatives au vieillissement en Italie. Toujours dans le cadre de la Conférence ministérielle, une exposition d'affiches consacrée aux personnes âgées dans les situations d'urgence a mis en évidence 39 exemples, tirés de toute la région de la CEE, de mesures prises pour protéger, accompagner et mobiliser les personnes âgées dans différents types de situations d'urgence.

## **B. Coopération internationale, échange de données d'expérience et réflexion concernant les politiques à mener**

### **1. Séminaires d'orientation sur le vieillissement**

11. Les séminaires d'orientation sur le vieillissement sont devenus une composante récurrente du programme de travail pour la période 2018-2022 du Groupe de travail permanent après les retours extrêmement positifs reçus des membres du Groupe de travail à l'issue du premier séminaire organisé en novembre 2018. Ces séminaires sont généralement couplés avec les réunions annuelles du Groupe de travail permanent. Le cinquième séminaire d'orientation aura lieu le 23 novembre 2022 et sera consacré à la question de la qualité de la prise en charge de longue durée. Le Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement a retenu ce thème à la troisième séance de sa quatorzième réunion, en septembre 2022, sur la base des réponses à un questionnaire qui avait été envoyé aux membres du Groupe de travail permanent.

12. Le cinquième séminaire d'orientation donnera aux membres du Groupe de travail permanent l'occasion de réfléchir aux facteurs qui déterminent la qualité de la prise en charge de longue durée et à son retentissement sur la qualité de vie des personnes âgées. La question de la qualité sera abordée sous l'angle de la réponse aux besoins croissants de ressources humaines et matérielles ainsi que du point de vue des mécanismes d'assurance et du contrôle de la qualité. Des expériences et des bonnes pratiques de pays y seront présentées et les échanges entre les décideurs, les représentants de la société civile, les chercheurs et d'autres spécialistes de cette question dans la région de la CEE seront encouragés.

13. À partir de 2023, les modalités d'organisation des séminaires d'orientation devraient évoluer, car les séminaires seront intégrés aux réunions annuelles du Groupe de travail permanent sous la forme de débats d'orientation approfondis. Les membres du Groupe de travail permanent décideront du thème du débat d'orientation de 2023 à la quinzième réunion du Groupe, en novembre 2022.

### **2. Notes d'orientation**

14. La série de notes d'orientation de la CEE sur le vieillissement apporte des informations sur les orientations stratégiques dans le domaine et favorise l'échange d'exemples de bonnes pratiques entre États au sujet des différents domaines d'action relatifs au Plan d'action de Madrid et à la Stratégie régionale. Ces documents réunissent un grand nombre de contributions et de données d'expérience émanant des États membres. Toutes les

notes d'orientation qui ont été publiées, y compris les nombreuses traductions fournies par les États membres, sont consultables sur le site Web de la CEE<sup>1</sup>.

15. La note d'orientation n° 27 intitulée « La prise en compte du vieillissement revisitée » a été publiée en février 2022 en complément des activités concernant la mise en application des lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement. Le thème de la note d'orientation n° 28 a été adopté à la quatorzième réunion du Groupe de travail permanent sur le vieillissement en 2021. Intitulé « Conjuguer nos forces pour la solidarité et l'égalité des chances tout au long de la vie », il est aussi le thème de la Conférence ministérielle de 2022.

## **C. Lignes directrices et recommandations, services consultatifs et renforcement des capacités**

### **1. Feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement**

16. Les feuilles de route pour la prise en compte du vieillissement, qui ont été élaborées en collaboration avec les États membres et à leur demande, donnent des orientations, adaptées aux particularités nationales, qui permettent au pays concerné de mieux appliquer le Plan d'action de Madrid et la Stratégie régionale en intégrant la question du vieillissement dans les politiques générales nationales.

17. En 2022, la République de Moldova a demandé à la CEE de réaliser une évaluation sur dix jours sur l'exécution de la feuille de route qu'elle avait adoptée en 2012. L'objectif était d'examiner les progrès accomplis et de faire des recommandations destinées à éclairer l'élaboration d'un nouveau programme sur le vieillissement en 2022. L'évaluation a été réalisée au cours du deuxième trimestre de 2022 à partir d'une étude documentaire des données de recherche, des documents d'orientation et des consultations menées auprès des parties prenantes sous forme d'une enquête écrite, d'entretiens et de discussions de groupe en avril et mai 2022. Le projet de rapport et les recommandations qu'il contient ont été soumis au coordonnateur national pour les questions relatives au vieillissement.

### **2. Renforcement des capacités concernant la prise en compte du vieillissement**

18. À sa onzième réunion, le Groupe de travail a décidé d'inscrire à son programme de travail pour 2019-2020 l'élaboration de lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement, et de constituer une équipe spéciale à cet effet. Les lignes directrices ont été publiées en mars 2021. Elles renferment des suggestions à l'intention des décideurs concernant les moyens de faire progresser ou d'améliorer leurs efforts en matière de prise en compte du vieillissement, ce dernier étant considéré à la fois sous l'angle sociétal et du point de vue du parcours de l'individu tout au long de sa vie. Les lignes directrices définissent un cadre stratégique global relatif à la prise en compte du vieillissement qui repose sur cinq étapes, l'objectif étant de faciliter l'examen et la prise en compte systématiques des différents aspects du vieillissement dans les politiques générales nationales. Un guide expérimental a été élaboré en 2021 afin de faciliter la mise en application des lignes directrices.

19. Pour aider les décideurs à mieux prendre en compte le vieillissement, une série d'ateliers de formation consacrés à l'analyse différenciée en fonction de l'âge et à l'intégration des aspects du vieillissement aux politiques générales a été organisée à l'intention des membres de la fonction publique nationale et territoriale de la République de Moldova. Ces ateliers, organisés en collaboration avec le coordonnateur national sur le vieillissement de la République de Moldova et avec le bureau du Fonds des Nations Unies pour la population dans le pays, auront lieu au cours du dernier trimestre de 2022.

20. Afin de faciliter la mise en application et la diffusion des lignes directrices, un bref cours de formation en ligne a été mis au point en 2022. Ce cours, qui s'adresse aux décideurs et à tous les acteurs intéressés, présente brièvement la prise en compte du vieillissement, les étapes qu'il est recommandé de suivre pour élaborer un cadre national relatif à la prise en compte du vieillissement et les mécanismes qu'il est proposé de mettre en place pour prendre en compte le vieillissement dans les politiques nationales.

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse <https://unece.org/policy-briefs>.

## **D. Suivi de l'application de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'informations à l'intention des décideurs**

### **Renforcement de la base d'information à l'intention des décideurs**

21. Le secrétariat a continué de servir de pivot pour la gestion des données du Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations et de coordonner le réseau des représentants des équipes nationales, à savoir le Conseil des partenaires du Programme. À ce titre, le secrétariat de la CEE a coorganisé une réunion virtuelle du Conseil, le 21 juin 2022. En sa qualité de coordonnateur du Conseil, le secrétariat de la CEE fait le lien entre les responsables de la gestion et du développement du Programme et les responsables de son exécution au niveau national. De plus, la CEE traite les demandes des scientifiques et des experts qui souhaitent utiliser les microdonnées issues des données du programme pour leurs travaux de recherche<sup>2</sup>.

22. Le Programme est l'une des principales sources de données pour les recherches menées en vue de l'élaboration de politiques portant sur les tendances et les processus démographiques dans la région de la CEE. Les données et résultats de travaux de recherche issus du Programme ont été utilisés pour le calcul des indicateurs de l'IVA dans plusieurs pays non membres de l'UE et ont donné lieu à l'adoption de mesures visant à remédier à la faiblesse de la fécondité et à assurer l'équité intergénérationnelle. Les données issues du Programme sont également utilisées par plusieurs pays pour calculer différents indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

## **E. Partenariats et communication**

23. Le secrétariat a continué de participer étroitement aux activités du Programme conjoint sur le vieillissement, initiative régionale élaborée en collaboration avec le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et HelpAge International. Le but de ce programme est de renforcer et de coordonner l'appui et les actions sur les questions relatives au vieillissement en Europe orientale et en Asie centrale.

24. Le secrétariat de la CEE collabore avec d'autres entités des Nations Unies au sein du Groupe interorganisations chargé de la question du vieillissement afin de promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé à l'échelle du système. Dans le cadre de cet effort conjoint, le secrétariat, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Bureau de la coordination des activités de développement, a prévu deux séances d'assistance en ligne sur les questions relatives au vieillissement pour les coordonnateurs résidents, qui devraient avoir lieu au cours du dernier trimestre de 2022.

25. Le secrétariat a également continué de favoriser les activités de collaboration avec la société civile et la communauté scientifique. Le secrétariat de la CEE a activement contribué à diverses manifestations organisées par des partenaires, notamment une manifestation organisée à Genève sur le thème des personnes âgées et des changements climatiques, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées de 2022.

26. Pour appuyer la diffusion des travaux du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et des résultats de la Conférence ministérielle de Rome sur le vieillissement, le secrétariat a publié trois communiqués de presse, envoyé des circulaires aux participants de la Conférence ministérielle et publié les diverses contributions et les résultats des consultations sur les réseaux sociaux<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Les utilisateurs inscrits peuvent consulter les données à l'adresse [www.ggp-i.org](http://www.ggp-i.org).

<sup>3</sup> Le compte Twitter du Groupe de la population peut être consulté à l'adresse : [https://twitter.com/pu\\_unece](https://twitter.com/pu_unece).

### III. Conclusions

27. La Déclaration ministérielle de Rome (2022) a offert un cadre de référence important pour la rationalisation des activités relatives à l'application et au suivi du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale dans la région de la CEE de 2018 à 2022. Le rôle clef que joue le Groupe de travail sur le vieillissement en favorisant l'application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie dans la région a été une fois de plus confirmé par le Conseil économique et social qui, par sa résolution 2020/19, en a fait un groupe de travail permanent et a approuvé une version révisée de son mandat.

28. Les activités menées et les résultats obtenus par le Groupe de travail permanent en 2022 étaient centrés sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale ainsi que sur la mise en application des lignes directrices relatives à la prise en compte du vieillissement, le séminaire d'orientation, les notes d'orientation et les activités de renforcement des capacités.

29. Au cours du premier semestre de 2022, le Groupe de travail permanent et son secrétariat ont dirigé les préparatifs de l'examen régional du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie régionale, qui a connu son aboutissement avec la Conférence ministérielle de Rome sur le vieillissement en juin 2022. La Déclaration ministérielle de Rome de 2022 a été adoptée au cours de la Conférence ministérielle. Elle définit un cadre pour l'application et le suivi du Plan d'action de Madrid et de la Stratégie dans la région de la CEE pour le prochain cycle d'exécution (2023-2027). À sa réunion de septembre 2022, le Bureau du Groupe de travail permanent a engagé des discussions sur le programme de travail du Groupe de travail pour la période allant de 2023 à 2027, discussions que le Groupe de travail poursuivra à sa réunion annuelle de novembre 2022.

30. En 2022, le Groupe de travail permanent a continué d'agir en faveur de la prise en compte du vieillissement dans les cadres généraux et réglementaires, et a soutenu l'élaboration d'un cours de formation en ligne et le renforcement des capacités à l'appui de la mise en application des lignes directrices relatives à cette question, publiées en mars 2021.

31. Depuis la quatorzième réunion du Groupe de travail permanent, l'Allemagne, l'Estonie, la Norvège et la Suisse ont versé au fonds « Vieillissement – phase III » des contributions financières additionnelles d'un montant global de 158 040,90 dollars des États-Unis, destinées à soutenir le programme de travail du Groupe de travail permanent.

32. Le poste P-5 du secrétariat de la CEE inscrit au budget ordinaire, devenu vacant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, a été pourvu le 1<sup>er</sup> août.

---